

Rétrospective de l'index d'Egalité professionnelle Femmes/Hommes

4 indicateurs	<i>nbre de points maxi des indicateurs</i>	2019	2020
1- Ecart de rémunération (en %)	40	39	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles exprimés en nombre équivalent de salariés	35	35	35
3- Nbre de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	incalculable	0
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 ayant perçu les plus hautes rémunérations	10	10	10
<i>Total des indicateurs calculables</i>	-	84	85
INDEX Egalité professionnelle F/H (sur 100 points)	100	99	85

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité, en cas d'indicateur incalculable.